D I

Nom : ~~Lasserre~~

Prénoms : Jean Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 529

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 19 novembre 1891, à Auzielle, canton de Castanet, département de la Haute-Garonne, résidant à Auzielle, canton de Castanet, département de la Haute-Garonne, profession de cultivateur

fils de Jean Pierre et de Carcassès Marie, domiciliés à Auzielle, canton de Castanet, département de la H.te Garonne

Marié à

SIGNALEMENT.

Cheveux : châtains
Yeux : vert & orange
Front. — Inclinaison : moyen ; Hauteur : moyen ; Largeur : moyen
Nez... — Dos : rectiligne ; Base : rebe ; Hauteur : petit ; Saillie : moyen ; Largeur : moyen
Visage : ovale

Renseignements physionomiques complémentaires : "

Taille : 1 mètre 70 centimètres.
Taille rectifiée : 1 m. cent.

Marques particulières : "

Degré d'instruction : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° 14 de la liste du canton de Castanet

Classé dans la 1re partie de la liste en 1912.

Classé dans la " partie de la liste en 19 .

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé à compter du 1er Octobre 1912 au 1er Régiment d'Infanterie
Arrivé au corps et soldat de 2e classe le 8 Octobre 1912
Passé dans la réserve de l'armée active le 1er octobre 1914
Disparu sous les drapeaux (art 33 de la loi du 21 Mars 1905) Disparu le 15 Décembre 1914 à Wyschaëte (Belgique) (avis M.d du 12 janvier 1915.
Déclaré décédé le 15 décembre 1914 par jugement du Tribunal civil de Toulouse en date du 8 décembre 1920
Certificat de bonne conduite " Accordé " - Parti aux armées le 7 Août 1914.

CORPS D'AFFECTATION.

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	1er Régiment d'Infanterie		3514
Disponibilité et réserve de l'armée active.			
Armée territoriale et sa réserve.			

Décédé

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.

CAMPAGNES.

Allemagne (1) Intervenu : C.S du 2 Août 1914 au ~~Retour~~ 1914.
aux armées C.D du 7 Août 1914 au 15 Décembre 1914
Cesse le bénéfice de la C.D jusqu'au 14 Déc 15 (art 13 Décret Code)

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

(1) Intervenu : C/ les Cdt du 2e Corps de Région
Armées : C/ les Cdt du Gpe — Cdt en Chef

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve.	1re dans l	, du	au	
	2e dans l	, du	au	
	Supplémentaires dans l	, du	au	
Armée territoriale.	1re dans l	, du	au	
	Supplémentaires dans l	, du	au	
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au	
	Du		au	

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Plus à jour le 5.1.23

Paris et Limoges. — Imp. et libr. milit. Henri Charles-Lavauzelle. — N 1601 mil.